

# CAHIERS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Revue de l'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur n°57

## La sécurité en mer



### Dossier

Le modèle français de l'action de l'État en mer  
Benoit de GUIBERT

Le contre-terrorisme maritime  
Organisation de la réponse nationale  
et volet judiciaire  
Gilles DODE

Les enjeux de la cybersécurité pour le monde maritime  
Xavier REBOUR

Les drones navals : outils de souveraineté ?  
Louis le PIVAIN

### Sécurité intérieure

Autopsie d'un crime : l'homicide en France  
Aurélien LANGLADE, Keloume LARCHET

# CAHIERS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

n°57

Directeur de la publication :

**Eric FREYSELINARD**

Rédacteur en chef :

**Manuel PALACIO**

Comité de rédaction :

**AUTHIÉ Alexandra**, commissaire divisionnaire

**BENBOURICHE Massil**, maître de conférences en Psychologie et Justice, UFR Psychologie, Université de Lille, France

**BERLIERE Jean-Marc**, professeur émérite d'histoire contemporaine, Université de Bourgogne

**BERTHELET Pierre**, chercheur au Centre de documentation et de recherches européennes (CRDE), Université de Pau

**COOLS Marc**, professeur en criminologie, Université libre de Bruxelles, Université de Gand

**DALLEST Jacques**, procureur général près la cour d'appel de Grenoble, professeur associé à Sciences Po Grenoble, doyen des enseignements du pôle "communication judiciaire" à l'École nationale de la magistrature

**DE BEAUFORT Vivianne**, professeur à l'Essec, co-directeur du CEDE

**DE LA ROBERTIE Catherine**, préfète de l'Ain, professeure des universités, Paris I, directrice du Master2 Stratégie Internationale & Intelligence Économique

**DE MAILLARD Jacques**, professeur de Science politique, Université de Versailles Saint-Quentin

**DIAZ Charles**, contrôleur général, Inspection générale de la Police nationale

**DIEU François**, professeur de sociologie, Université Toulouse 1 Capitole

**DOMINGO Bruna**, maître de conférences en science politique, Université Toulouse 1 Capitole, président de l'Association française de criminologie

**EVANS Martine**, professeur de droit pénal et de criminologie, Université de Reims

**LATOUE Xavier**, professeur de droit, doyen de la Faculté de droit et science politique, Université Côte d'Azur

**LOUBET DEL BAYLE Jean-Louis**, professeur émérite de Science politique, Université de Toulouse I, Capitole

**MOCILNIKAR Antoine-Tristan**, ingénieur général des Mines. Service de défense, de sécurité et d'intelligence économique. Ministère de la transition écologique et solidaire

**NAZAT Dominique**, docteur en Sciences odontologiques, expert au Groupe de travail permanent pour la révision des normes d'identification du DVI d'INTERPOL

**PARDINI Gérard**, sous-préfet

**PICARD Jean-Marc**, enseignant-chercheur à l'Université de Technologie de Compiègne

**RENAUDIE Olivier**, professeur de droit public à l'Université de Lorraine, Nancy

**ROCHE Jean-Jacques**, directeur de la formation, des études et de la recherche de l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN)

**SAURON Jean-Luc**, professeur de droit à l'Université Paris Dauphine

**TEYSSIER Arnaud**, inspecteur général de l'administration, professeur associé à l'Université Paris I

**VALLAR Christian**, avocat en droit public, professeur des universités, Université Côte d'Azur

**WARUSFEL Bertrand**, professeur agrégé des facultés de droit, Université Paris 8

**Responsable de la communication**: Valérie LAWSON

**Conception graphique** : Laëtitia BÉGOT

**Vente en librairie et par correspondance** – La Direction de l'information légale et administrative (DILA), [www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr)

**Tarifs** : Prix de vente au numéro : 23,10 € – Abonnement France (4 numéros) : 71,00 € – Abonnement Europe (4 numéros) : 76,30 €

**Abonnement DOM-TOM-CTOM** : 76,30 € (HT, avion éco) – Abonnement hors Europe (HT, avion éco) : 80,50 €

**Impression** : DILA



**Tirage** : 1 800 exemplaires

© Direction de l'information légale et administrative, Paris, 2023

**Conditions de publication** : Les Cahiers de la sécurité et de la justice publient des articles, des comptes rendus de colloques ou de séminaires et des notes bibliographiques relatifs aux différents aspects nationaux et comparés de la sécurité et de ses acteurs. Les offres de contribution sont à proposer à la rédaction pour évaluation. Les manuscrits soumis ne sont pas renvoyés à leurs auteurs. Toute correspondance est à adresser à l'IHEMI à la rédaction de la revue.

## Sommaire

### 3 Editorial – Éric FREYSELINARD

### Dossier

Coordonné par Claire-Marine PION et Manuel PALACIO

#### 4 La sécurité en mer

##### *Introduction*

Didier LALLEMENT

#### 5 Diffuser la connaissance de la mer et de ses enjeux

Xavier de la GORCE

#### 8 Le modèle français de l'action de l'État en mer

Benoit de GUIBERT

#### 11 La Boussole stratégique, l'Europe et la stratégie de sûreté maritime

Ludovic POITOU

#### 16 Contrôle des frontières maritimes : rôle du centre opérationnel de la fonction garde-côtes dans l'espace européen

Florence WAGNER

#### 20 La zone maritime des Antilles

##### *L'enjeu de la lutte contre les trafics de stupéfiants*

Éric AYMARD

#### 27 La protection des navires

*L'émergence de la sécurité privée dans le domaine maritime*

François LEPEU

#### 32 Le contre-terrorisme maritime

*Organisation de la réponse nationale et volet judiciaire*

Gilles DODE

#### 42 Sûreté portuaire

*L'action des pelotons de sûreté maritime et portuaire (PSMP)*

Xavier FACQUET

#### 48 La lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée

*L'exemple de la Guyane*

Stéphane GATTO, Camille LIEGEOIS

#### 56 Les enjeux de la cybersécurité pour le monde maritime

Xavier REBOUR

#### 62 Les drones navals : outils de souveraineté ?

Louis Le PIVAIN

#### 74 Radiocommunication, entre modernité et résilience au service

de la sécurité maritime

Sébastien DUPRAY



56



32



124

## Recension

- 80** 300 ans de cartes marines autour du monde  
Olivier CHAPUIS, Gilles BESSERO,  
Patrick SOUQUIÈRE

## Bonnes Feuilles

- 82** La cocaïne, le conteneur et la criminalité transnationale : une menace pour les ports européens  
Michel GANDILHON

## Sécurité intérieure

- 90** La lutte contre le terrorisme et les vertus d'une éthique de l'incertitude  
Mohammed AMINE BELGAID
- 101** Autopsie d'un crime : l'homicide en France  
Aurélien LANGLADE, Keltoume LARCHET

## International

- 111** Le système pénitentiaire japonais et la gestion de la délinquance au Japon  
*Dépasser les représentations par l'approche culturelle*  
Megumi YASUDA, Olivier VANDERSTUKKEN,  
Massil BENBOURICHE

## Sciences forensiques

- 124** Approche critique de la classification française des stupéfiants  
Édouard DANJOU

## Nos auteurs publient

- 129** Face à la mort  
*Le témoignage inédit d'un gendarme*  
Rémy NOLLET
- 130** Sociologie de la sécurité  
François DIEU
- 131** Cold Cases  
*Un magistrat enquête*  
Jacques DALLEST



## Editorial

Éric FREYSELINARD

*Directeur de l’Institut des hautes études du ministère de l’Intérieur*

**L**e précédent numéro des *Cahiers* explorait la nouvelle configuration du territoire national du point de vue des politiques de lutte contre l’insécurité. La notion de territoire y était appréhendée dans sa pluralité, l’analyse des évolutions de l’insécurité montrant une généralisation de ses manifestations au-delà de l’espace urbain. Les « territoires » renvoient aujourd’hui à l’ensemble des espaces où les menaces, les risques, les différentes formes prises par la criminalité et la délinquance entraînent l’intervention de l’État.

Ce numéro explore le territoire maritime qui reste mal connu du point de vue des enjeux de sécurité. Les espaces maritimes français représentent le deuxième domaine mondial. Au-delà de l’importance que revêt leur superficie, ce sont les enjeux qu’ils portent sur les plans économique et géopolitique qui leur confèrent une dimension stratégique. La question de leur protection est donc cruciale. Assurer la sécurité dans un espace aussi étendu où règne une multiplicité de menaces représente un défi permanent. Cet espace est bordé par près de 22 860 kilomètres de frontières maritimes avec trente États : en assurer la surveillance implique la mobilisation de moyens importants et la coordination de plusieurs administrations. La complexité de cette mission est d’autant plus grande qu’elle doit s’articuler avec l’organisation propre de l’Union européenne dont les États membres doivent partager la responsabilité en matière de contrôle des frontières, l’agence Frontex assurant la mission de coordination de leur action.

Le domaine maritime joue un rôle fondamental pour l’économie mondiale; 90% des échanges commerciaux se font en effet par les « routes » maritimes. Celles-ci sont également la voie par laquelle transitent des activités illégales, qu’il s’agisse des trafics de toutes sortes, stupéfiants, armes et traite des êtres humains ou encore de la piraterie. Les produits de la criminalité maritime représentent une véritable économie parallèle mondiale. Le trafic de stupéfiants, par exemple, transite

majoritairement par cette voie et la marine nationale mène en permanence une action résolue qui se traduit par un volume de saisies toujours plus important.

Outre la criminalité organisée, les États doivent faire face aux nouvelles menaces qui se déplacent également sur le domaine maritime, à commencer par le terrorisme et la cybercriminalité. La mer, théâtre des conflits inter-étatiques, constitue un nouveau terrain d’action pour différentes organisations terroristes. Ces dernières années ont vu se développer ce qu’il convient d’appeler un « contre-terrorisme » basé sur le renseignement, l’évaluation et l’anticipation de la menace et mis en œuvre au niveau interministériel. De même, parmi les nouvelles menaces qui dessinent un nouveau paysage de l’insécurité, ce sont des centaines de cyberattaques qui ont frappé le domaine maritime ces dernières années. Celles-ci sont principalement le fait de groupes étatiques ou paraétatiques, criminels ou terroristes ; elles imposent aux acteurs du domaine maritime de mettre en place une nouvelle politique de cybersécurité.

La lutte contre toutes les formes de l’insécurité en mer se heurte à un phénomène transnational qui impose de développer toutes les modalités possibles de coopération entre les services de l’État mais aussi avec les autres pays et instances internationales. L’action de l’État en mer en matière de sécurité repose sur un champ de missions étendu et une organisation complexe qui assure l’articulation entre les échelons central et déconcentré. Outre le diagnostic et l’évaluation des menaces et agressions qui constituent l’actualité de l’insécurité maritime, c’est cette complexité de la réponse qui est analysée dans ce numéro pour comprendre ce que signifie la mise en place d’une stratégie de la sécurité en mer ■

# La sécurité en mer

## Introduction

Didier LALLEMENT

**L**e président de la République a rappelé le 19 janvier 2022, devant le Parlement européen, le rôle de puissance maritime de l'Union européenne, que lui permet sa place de premier domaine maritime mondial.

2022 a été une année résolument maritime pour la France, entre le *One Ocean Summit* organisé début février à Brest et la conférence des Nations Unies sur les Océans qui s'est tenue fin juin à Barcelone et à l'occasion de laquelle la France et le Costa Rica ont annoncé leur candidature à l'organisation de la troisième édition de cette conférence en 2025.

Dans notre environnement mondialisé, les menaces croissent au même rythme que les échanges, qu'il s'agisse des différents trafics par voie maritime, de la contestation de la souveraineté de certains États sur leurs espaces maritimes, de la remise en cause du droit de la mer ou même des conséquences du réchauffement climatique.

La politique du fait accompli est en effet devenue un mode d'action payant. Le multilatéralisme est en perte de vitesse très nette, avec en parallèle une montée des menaces sur mer qui est préoccupante. Ces dernières ne sont pas exclusivement étatiques ; aujourd'hui, des réseaux criminels

internationaux extrêmement puissants déstabilisent les océans et la souveraineté des Etats sur une partie de la mer; ils sont à l'origine d'un facteur d'insécurité qui va poser, à terme, un vrai problème pour nos activités.

C'est dans ce contexte que le Secrétariat général de la mer a été sollicité par l'IHEMI pour coordonner un numéro consacré au maritime de ses *Cahiers de la sécurité et de la justice*.

Au fil de ce numéro, vous découvrirez les positionnements des différents acteurs de la sécurité et de la sûreté maritimes qui, je l'espère, vous permettront de mieux comprendre les enjeux essentiels auxquels ils sont confrontés.

Je vous souhaite une bonne lecture ■

**Didier LALLEMENT**



Après un début de carrière dans une collectivité locale, Didier Lallement occupe

differents postes avec des responsabilités croissantes, jusqu'à enchaîner diverses fonctions de préfet à partir de 2000. Parallèlement à ses postes préfectoraux, il occupe successivement les postes de directeur général des collectivités locales, de directeur de l'administration pénitentiaire, de directeur général de l'aviation civile, de secrétaire général du ministère de l'Ecologie ainsi que de l'Intérieur. Préfet de la région Nouvelle Aquitaine en 2017, il est nommé préfet de police en 2019 puis secrétaire général de la mer en octobre 2022.



## Diffuser la connaissance de la mer et de ses enjeux

Xavier de la GORCE

### Xavier de la GORCE



Xavier de la Gorce a été président de l'Académie de marine de 2020 à 2022. Il a servi

durant dix ans dans la marine, en qualité de commissaire puis dans le corps préfectoral durant une nouvelle décennie. Il a ensuite rejoint la direction générale du département de Seine-et-Marne, puis celle de la région Île-de-France et enfin celle de la ville de Lyon. Il a été secrétaire général de la Mer de 2004 à 2008 et président de la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) de 2013 à 2019. Xavier de la Gorce est officier de la Légion d'honneur et auditeur de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN).

*Présider à la destinée de l'Académie de marine pendant deux années est une fonction prestigieuse consubstantielle de la délicate mission de s'inscrire entre mémoire, transmission et découverte. Pouvez-vous nous dire comment l'Académie a enjambé près de quatre siècles d'histoire ?*

L'Académie de marine a été fondée en 1752, sous le règne de Louis XV. Elle puise donc ses racines dans la profondeur de l'histoire.

La volonté et l'ambition de ses promoteurs étaient de constituer une sorte de laboratoire d'idées réunissant des officiers de marine, des scientifiques, des ingénieurs, des hydrographes, des médecins, capables de discerner ce que les progrès scientifiques et techniques de l'époque pouvaient apporter comme améliorations à la conception, à la construction et à l'exploitation des navires, sans oublier le bien-être des équipages.

La flotte française a alors directement bénéficié de ces travaux d'experts.

Las, sous la Révolution, l'Académie de marine a été supprimée comme toutes

les autres académies. Sa qualification de « royale » n'était de toute évidence plus dans l'air du temps.

Elle a été reconstituée en 1921 grâce à des interventions de plus en plus pressantes regrettant que cette capacité d'expertise vînt à manquer.

Elle est aujourd'hui composée de soixante-dix-huit membres auxquels sont associés des personnalités étrangères éminentes et plus de cent cinquante invités permanents.

Cela lui donne une compétence tout à fait exceptionnelle pour remplir sa mission de diffusion de la connaissance de la mer et de ses enjeux, mission majeure comme l'a mis en exergue le *One Ocean Summit* organisé à Brest il y a quelques mois par le président Macron, pendant la présidence française de l'Union européenne.

*Les six sections spécialisées constitutives de l'Académie de marine, reflet d'un souhait permanent d'excellence, se doivent de couvrir tous les aspects pratiques et théoriques ayant*

*trait au domaine de la mer. Peut-on parler d'universalité des compétences maritimes de l'Académie ?*

La notion d'universalité est sans doute excessive. Je dirai plus simplement que l'Académie couvre tout le spectre des sciences de la mer, le mot « sciences » entendu comme « connaissances ».

La section marine militaire accueille ainsi un échantillon d'amiraux de « grand choix » qui ont tous accompli des carrières remarquables et sont parfaitement qualifiés dans leur domaine et même bien au-delà.

Il en est de même des océanographes, des ingénieurs, des juristes, des représentants du monde de la pêche, des armateurs, de l'économie maritime des historiens ou des peintres...

Ce sont autant de puits de sciences qui sont fondés à émettre des avis autorisés, à conduire des études, à organiser des conférences et des colloques, à conseiller et à éclairer les décideurs autant qu'à intervenir auprès des jeunes générations...

*À ce propos, pouvez-vous nous en dire plus sur votre approche de la jeunesse ?*

La jeunesse, pardonnez-moi ce truisme, est la France de demain. Elle a l'enthousiasme et l'énergie qui lui sont propres. Elle a aussi sa propre lecture du monde avec des échéances qui ne sont pas les nôtres. Au sujet de la mer et des océans, il me semble qu'elle a, plus vite que les générations antérieures, pris conscience de leurs atouts comme de leurs enjeux.

Sur la « mer-plaisir », celle que l'on voit du rivage, est portée l'ombre du réchauffement climatique, de la fonte des glaces, des migrations humaines, de l'exploitation de la ressource, de la pollution (« plastiques », notamment), des enjeux géopolitiques bien sûr...

Nous avons donc décidé de suivre une démarche toute récente du ministère de l'Éducation nationale tendant à créer un réseau de « sachants » disposés à s'impliquer dans les « classes enjeux maritimes » au profit des élèves de fin de collège et de début de lycée.

Il y a ainsi matière à éclairer ces jeunes, à répondre à leurs demandes d'information, à les orienter au besoin vers la découverte des métiers de la mer qui ont été les nôtres.

C'est une belle démarche de transmission, non seulement de connaissances mais aussi de valeurs, entre générations.

*Un regrettable temps mort de cent vingt-huit ans s'étant écoulé, l'année 1921 marque le renouveau progressif de l'Académie de marine pour ne pas dire... sa renaissance. Quels ont été vos objectifs en cette année de célébration du centenaire ?*

L'année a débuté à la Sorbonne par une exceptionnelle séance inaugurale en présence de la ministre et du prince Albert II de Monaco, cent ans jour pour jour, dans ce même lieu prestigieux, après que l'Académie y a été refondée.

Nous avons ensuite organisé une série de conférences hors les murs, dont une à Brest, une à Toulouse et une à Marseille, pour témoigner de la diversité de nos savoirs dans les sciences de la mer et remplir cette mission de diffusion, de partage de connaissances.

Au-delà du symbole, nous avons pu mesurer tout l'intérêt que nos concitoyens, et singulièrement les jeunes, portent aux thématiques maritimes. L'idée de la mer, lien entre les générations, a trouvé à ces occasions un écho très favorable.

*Quelles sont vos remarques et vos analyses à l'aune de la récente installation de l'Académie à l'Hôtel de la Marine ?*

Cette installation en un lieu éminemment symbolique et prestigieux a été suggérée par la commission de réflexion sur l'avenir de l'Hôtel de la Marine, présidée par le président Valéry Giscard d'Estaing. Il s'agissait d'y conserver un héritage vivant, institutionnel, incontestable, auquel le monde maritime pouvait s'identifier.

Cette proposition a été reprise et entérinée par trois présidents de la République et c'est ainsi qu'à l'issue des très importants travaux de rénovation entrepris dans ce lieu d'exception nous y avons été accueillis à titre définitif.

Depuis le 30 juillet 2020, l'Académie est placée sous la protection du président de la République, ce qui confirme sa place singulière et éminente dans le monde des sociétés savantes.

La célébration du centenaire de sa renaissance s'inscrit dans cette symbolique et cette réalité qui la projettent comme acteur éminent de la réflexion maritime.



TOUT CE QUI PEUT CONTRIBUER À ÉLEVER LE NIVEAU DE CONNAISSANCE DE LA MER ET DES OCÉANS ET À EN DISCERNER LES ENJEUX POUR MIEUX Y FAIRE FACE EST

NATURELLEMENT BIENVENU.

LA MER EST UN SUJET COMPLEXE, DIVERS,  
DONT LES PROBLÉMATIQUES RELÈVENT DU CHAMP  
RÉGALIEN, DE L'ÉCONOMIE, DU DROIT, DE L'ÉCOLOGIE,  
DE LA SCIENCE, ETC.



*Comment accueillez-vous la création d'un secrétariat d'État à la mer dans le nouveau gouvernement ?*

C'est avant tout un choix politique que je n'ai pas à commenter en tant que tel.

Je note simplement que tout ce qui peut contribuer à éléver le niveau de connaissance de la mer et des océans et à en discerner les enjeux pour mieux y faire face est naturellement bienvenu.

La mer est un sujet complexe, divers, dont les problématiques relèvent du champ régional, de l'économie, du droit, de l'écologie, de la science, etc.

Une gouvernance forte et organisée est donc nécessaire en la matière. Nous sommes sur la bonne voie.

*Fidèle dans ses engagements, passeur de convictions, grand serviteur de l'État dans son acceptation la plus digne, comment l'homme de droit et de devoir voit-il s'inscrire l'avenir de l'Académie de marine ? Quel est votre vœu le plus cher à l'heure où vous allez céder votre présidence au terme de votre mandat ?*

Ce qui caractérise le mieux les Académies, c'est d'une part le temps long, propice à une pensée sereine dégagée des passions de l'immédiateté, d'autre part une très grande liberté de réflexion et d'expression au service de l'intérêt général et du bien commun dans ce qu'ils ont de plus noble.

Quitter un mandat à terme signifie que la relève va être prise et elle le sera assurément.

Il faut que l'Académie puisse pleinement jouer son rôle aux côtés des multiples acteurs du monde maritime. Il s'agit ici de diffuser la connaissance tout en renforçant la certitude que notre planète bleue est fragile et que la plus grande attention doit lui être consacrée.

Les signaux sont trop souvent à l'orange mais il est encore temps de les faire repasser au vert.

C'est un enjeu national, bien sûr européen, donc... mondial ■

Entretien réalisé par Dominique Nazat  
*Responsable de la rubrique Sciences forensiques  
 dans le comité de rédaction de la revue  
 Cahiers de la sécurité et de la justice*